Année académique 2023 - 2024 Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 103 Responsabilité professionnelle			
Code	PAIR1B03	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	HELHa Gilly **Tessadite MANSOURI** (tessadite.mansouri@helha.be) Audrey DELTOUR (audrey.deltour@helha.be) HELHa Jolimont **Julie VAN ROYE** (julie.van.roye@helha.be) Aurélie MAENE (aurelie.maene@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines **Pierre-Laurent FLORIN** (pierre-laurent.florin@helha.be) Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be) Amandine COISNE (amandine.coisne@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

cette UE permet d'intégrer les apports du droit en matière de responsabilité tant civile que pénale à ceux de la déontologie des praticiens de l'art infirmier. Il éclaire l'étudiant sur les conséquences professionnelles, juridiques et déontologiques des prestations de soins, en qualité d'infirmier, d'aide-soignant ou d'étudiant.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

Acquis d'apprentissage visés

Evaluer la responsabilité professionnelle de l'infirmière/l'infirmier dans des situations de soins, au regard du droit et de la déontologie.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR1B03A	Droit et déontologie	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR1B03A	Droit et déontologie	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les modalités d’évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s) d’activité d’apprentissage correspondante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Année académique 2023-2024 Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit et déontologie			
Code	15_PAIR1B03A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Tessadite MANSOURI** (tessadite.mansouri@helha.be) Audrey DELTOUR (audrey.deltour@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE103 Responsabilité professionnelle.
Elle permet d'intégrer les apports du droit en matière de responsabilité tant civile que pénale, ceux de la déontologie des praticiens de l'art infirmier et éclaire l'étudiant sur les conséquences professionnelles, juridiques et déontologiques des prestations de soins, en qualité d'infirmier, d'aide-soignant ou d'étudiant.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement de la compétence suivante :

C2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

C2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière.

Acquis d'apprentissage visés
L'étudiant sera capable d'évaluer la responsabilité professionnelle du praticien de l'art infirmier, de l'aide-soignante et de l'étudiant dans des situations de soin données, au regard du droit et de la déontologie

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

PARTIE Mme Deltour

Introduction au droit

Chapitre I. La responsabilité

1. Définition et types de responsabilités
2. Responsabilité civile

3. Responsabilité pénale : les différents types d'infractions

Chapitre II. Les moyens de preuve

Chapitre III. Les cours et tribunaux

PARTIE Mme Mansouri

I. Législation relative à la profession infirmière
1. Législation relative à l'exercice de l'art infirmier
2. Législation relative aux activités infirmières qui peuvent être effectuées par des aides-soignantes et conditions

II. Loi relative aux droits du patient
III. Déontologie professionnelle

1. Le secret professionnel, les devoirs de réserve et de discrétion
2. Les devoirs du praticien de l'art infirmier (PAI)

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif, support audiovisuel
Analyse réflexive des étudiants - Echanges de cas vécus
Lecture critique de documents de référence : textes légaux
Travaux de groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

Travaux indiviiduels et de groupe
Coaching personnalisé durant les séances

Sources et références

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont en ligne sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports sont en ligne sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit au Q2
Examen écrit au Q3

Cette AA est évaluée en 2 parties : l'une "Droit" et l'autre "Droit et déontologie".
La cotation de l'AA et donc de l'UE sera la moyenne arithmétique de ces deux parties.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 1 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

Référence au RGE
En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).